



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

**ARRETE N° 2024-547
MODIFIANT LA COMPOSITION
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE CATEGORIE A**

Christian SIMON, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR,
Maire de La Crau,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions Administratives
Paritaires et notamment son article 6,

VU l'arrêté n° 2024-859 du 15 décembre 2022 fixant la composition de la Commission
Administrative Paritaire catégorie A placée auprès du Centre de Gestion du Var,

VU l'arrêté n° 2024-124 du 27 mars 2024, modifiant la composition de la Commission
Administrative Paritaire catégorie A placée auprès du Centre de Gestion du Var,

Vu la mise à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2024 de Madame SAINT MARC Odile, qui de
ce fait a perdu la qualité d'électeur à ladite CAP et doit être remplacée,

Vu le courriel en date du 6 novembre 2024 adressé au Syndicat UNSA territoriaux du Var, pour
lui demander de désigner un nouveau représentant du personnel suppléant,

Vu le courriel en date du 14 novembre 2024 du Syndicat UNSA territoriaux du Var, désignant
un représentant suppléant conformément à la réglementation en vigueur,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la composition du collège des représentants du
personnel, la composition du collège des représentants des collectivités restant inchangée,

ARRETE

ARTICLE 1 : La composition du collège des représentants du personnel à la Commission
Administrative Paritaire de catégorie A est modifiée comme suit :

Monsieur Frantz BARONTI, Syndicat UNSA territoriaux du Var, devient représentant du
personnel suppléant en remplacement de Madame Odile SAINT MARC.

En conséquence, la composition de la CAP catégorie A s'établit comme suit :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TITULAIRES	REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES SUPPLEANTS
M. SIMON Christian Président du Centre de Gestion du Var LA CRAU	M. SALABERT Alain Conseiller Municipal en Mairie de BESSE-SUR-ISOLE
Mme ESPOSITO Annie Adjointe au Maire de SAINT-MANDRIER-SUR-MER	M. REYNIER Louis Maire de MONTMEYAN
M. BENEVENTI Robert Maire d'OLIOULES	Mme QUILICI Laëtitia Adjointe au Maire d'OLIOULES
M. BOUDOUBE Paul Maire de PUGET-SUR-ARGENS	M. PERRAULT Michel Adjoint au Maire de SAINT-TROPEZ
Mme MONIER Blandine Maire d'EVENOS	M. CRISCUOLO Sauveur Conseiller Municipal en Mairie d'EVENOS
M. MAURIN Richard Adjoint au Maire de CABASSE	Mme SARDAILLON Michelle Conseillère Municipale en Mairie de CABASSE
M. BONGIORNO Thierry Maire de GONFARON	M. BOUBEKER Patrick Adjoint au Maire de SOLLIES-PONT

SYNDICAT	REPRESENTANTS DU PERSONNEL TITULAIRES	REPRESENTANTS DU PERSONNEL SUPPLEANTS
SAFPT	M. TREMEREL Eric Mairie de LES ADRETS-DE-L'ESTEREL	M. HEDON Yves Mairie de LA LONDE-LES-MAURES
SAFPT	M. BRAZILLIER Laurent Mairie de LA LONDE-LES-MAURES	Mme CAMPO Stéphanie Mairie de FAYENCE
SNDGCT	Mme PATISSOU Nathalie Mairie de LE PRADET	M VECCHI Patrice Mairie de CAVALAIRE
SNDGCT	Mme GRECH Alexandra Mairie de LE REVEST-LES-EAUX	Mme MEAZZA Marina Mairie de GRIMAUD
CFDT	M. DEGANT Nicolas Centre de Gestion du Var, LA CRAU	
UNSA	M. FAEDDA René-Pierre Métropole TOULON Provence Méditerranée	M. BARONTI Frantz Métropole TOULON Provence Méditerranée
FO	M. ROMAN Alain Métropole TOULON Provence Méditerranée	Mme TESTONI Aurélie Métropole TOULON Provence Méditerranée

ARTICLE 2 : Le Directeur du Centre de Gestion du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au Centre de Gestion et transmis à Monsieur le Préfet du VAR.

Fait à LA CRAU, le 9 décembre 2024

Christian SIMON



Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du VAR
Maire de LA CRAU
Conseiller Métropolitain de Toulon Provence Méditerranée
Conseiller Départemental

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de TOULON :
 - par voie postale : 5, Rue Racine (83000)
 - par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible sur le site : www.telerecours.fr »

